

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 mars 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 18.661.491 DT, et un résultat net de la période du premier trimestre 2019 s'élevant à 346.803 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers trimestriels ci-joint de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 su 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du premier trimestre 2019, l'actif net de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des parts ou actions d'OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2019, ce taux est de l'ordre de 5,02%.
 - Au cours du premier trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 31 mars 2019, ce taux est de l'ordre de 13,86%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31/03/2019
(Exprimé en Dinar)

En TND		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	10 394 190	15 873 981	13 725 005
AC1a Actions et valeurs assimilées		937 076	902 092	1 001 889
AC1b Obligations et valeurs assimilées		9 457 114	14 971 889	12 723 116
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		8 299 518	9 119 664	6 838 142
AC2a Placements monétaires	3.3	7 507 571	7 973 298	6 472 307
AC2b Disponibilités		791 947	1 146 366	365 835
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		18 693 708	24 993 645	20 563 147
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	14 340	19 188	16 198
PA2 Autres créditeurs divers	3.6	17 877	14 344	17 969
Total Passif		32 217	33 532	34 167
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.7	17 558 035	23 745 946	19 559 862
CP2 - Sommes distribuables		1 103 456	1 214 167	969 118
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		865 569	947 732	116
CP2b Sommes distribuables de la période		237 887	266 435	969 002
Actif Net		18 661 491	24 960 113	20 528 980

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/03/2019
(Exprimé en Dinar)

En TND		Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	3.2	158 161	208 182	801 517
PR1a Dividendes		-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		158 161	208 182	801 517
PR2 Revenus des placements monétaires	3.4	148 528	129 696	701 011
Total Revenus des Placements		306 689	337 878	1 502 528
CH1 Charges de gestion des placements	3.8	(43 886)	(55 882)	(232 688)
Revenus Nets des Placements		262 803	281 996	1 269 840
CH2 Autres charges	3.9	(6 060)	(7 177)	(29 918)
Résultat d'Exploitation		256 743	274 819	1 239 922
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(18 856)	(8 384)	(270 920)
Sommes distribuables de la Période		237 887	266 435	969 002
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 856	8 384	270 920
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 809	1 854	1 884
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		88 251	9 175	44 718
Résultat Net de la Période		346 803	285 848	1 286 524

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/03/2019
(Exprimé en Dinar)

En TND	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>346 803</u>	<u>285 848</u>	<u>1 286 524</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	256 743	274 819	1 239 922
AN1b - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 809	1 854	1 884
AN1c - Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	88 251	9 175	44 718
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	=	=	<u>(1 117 063)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(2 214 292)</u>	<u>370 158</u>	<u>(3 944 588)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	<u>5 862 618</u>	<u>7 343 189</u>	<u>42 740 310</u>
CSS Capital	5 549 192	7 026 124	41 091 073
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	4 815	1 511	35 431
RSD Régularisation des sommes distribuables	308 611	315 553	1 613 806
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(8 076 910)</u>	<u>(6 973 031)</u>	<u>(46 684 898)</u>
CSR Capital	(7 639 159)	(6 661 772)	(44 938 342)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(6 735)	(1 870)	(45 825)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(431 016)	(309 389)	(1 700 731)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(1 867 489)</u>	<u>656 006</u>	<u>(3 775 127)</u>
AN4 - <u>Actif net</u>			
AN4a Début de période	20 528 980	24 304 107	24 304 107
AN4b Fin de période	18 661 491	24 960 113	20 528 980
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
AN5a Début de période	194 619	232 970	232 970
AN5b Fin de période	173 824	236 602	194 619
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,359</u>	<u>105,494</u>	<u>105,483</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>7,21%</u>	<u>4,55%</u>	<u>4,95%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à 10.394.190 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		9 185 600	9 457 114	50,68%
Emprunts d'Etat		1 500 000	1 559 504	8,36%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 500 000	1 559 504	8,36%
Emprunts de sociétés		7 685 600	7 897 610	42,32%
AIL 2014/1	10 000	200 000	207 808	1,11%
ATB 2007/1	3 000	93 750	99 006	0,53%
ATL 2013/2	8 000	320 000	326 918	1,75%
ATL 2017/1	5 000	300 000	300 840	1,61%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	200 000	204 964	1,10%
Attijari Lease 2014	10 000	200 000	203 160	1,09%
BTE 2010/1	2 000	40 000	41 318	0,22%
BTE 2016	10 000	600 000	606 424	3,25%
BTK 2012/1	15 000	214 350	218 406	1,17%
CIL 2013/1	2 000	80 000	81 475	0,44%
CIL 2014/1	10 000	200 000	208 208	1,12%
CIL 2014/2	7 000	140 000	141 422	0,76%
CIL 2015/2	3 500	140 000	143 592	0,77%
CIL 2016/1	2 500	150 000	157 890	0,85%
CIL 2016/2	5 000	300 000	302 220	1,62%
HL 2014/1	15 000	300 000	307 692	1,65%
HL 2015/1	5 000	200 000	211 340	1,13%
HL 2017/3	3 500	280 000	283 192	1,52%
HL 2017/2	3 500	280 000	292 440	1,57%
HL SUB 2015/1	3 000	120 000	122 578	0,66%
HL 2015/2	4 000	160 000	160 106	0,86%
HL SUB 2018/1	3 500	350 000	371 445	1,99%
HL 2018/2	1 000	100 000	100 855	0,54%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	100 600	0,54%
TL 2014/1	10 000	600 000	632 672	3,39%
TL 2018/1	3 500	350 000	370 065	1,98%
TL 2014/2	13 000	780 000	794 270	4,26%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	303 792	1,63%
UIB SUB 2015	3 000	120 000	125 585	0,67%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	304 136	1,63%
UIB 2009/1	2 500	137 500	142 048	0,76%
UIB 2011/1	1 000	30 000	31 143	0,17%
Titres OPCVM		933 382	937 076	5,02%
FCP SALAMETT CAP	58 088	933 382	937 076	5,02%
Total Portefeuille Titres		10 118 982	10 394 190	55,70%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-01-2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2019
Obligations et Valeurs assimilées	5 690 103	100 000	3 290 000	3 210 103	79 897	2 580 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	<i>1 920 103</i>	<i>-</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 920 103</i>	<i>79 897</i>	<i>-</i>
BTA 5,5 % Mars 2019	1 920 103	-	2 000 000	1 920 103	79 897	-
<i>Emprunts de Sociétés</i>	<i>3 770 000</i>	<i>100 000</i>	<i>1 290 000</i>	<i>1 290 000</i>	<i>-</i>	<i>2 580 000</i>
UIB SUB 2016	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
TUN FACTOR 2014/1	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
BTE 2016	800 000	-	200 000	200 000	-	600 000
HL 2017/3	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
CIL 2014/2	280 000	-	140 000	140 000	-	140 000
HL 2018/2	-	100 000	-	-	-	100 000
CIL 2016/2	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
MODERN LEASING 2012	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
ATL 2017/1	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
ATL 2014/1	100 000	-	100 000	100 000	-	-
HL 2015/2	240 000	-	80 000	80 000	-	160 000
Titres des OPCVM	1 000 005	1 4 75 057	1 550 035	1 541 681	8 354	933 382
FCP SALAMETT CAP	1 000 005	1 475 057	1 550 035	1 541 681	8 354	933 382
Total	6 690 108	1 575 057	4 840 035	4 751 784	88 251	3 513 382

3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 totalisent 158.161 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Obligations de Sociétés	122 726	159 960	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	35 435	48 222	170 726
Dividendes	-	-	-
Total	158 161	208 182	801 517

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2019 à 7.507.571 DT contre 6.472.307 DT au 31 décembre 2018. Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	2 000 000	2 032 005	10,89%
PLT 25/01/2019 BTK 6 mois à 12,24%	1 000 000	1 017 706	5,45%
PLT 04/02/2019 BTK 6 mois à 11,65%	1 000 000	1 014 299	5,44%
Certificats de Dépôt	5 466 954	5 475 566	29,34%
CD_10,28%_29/03/2019 BT 30 jours	993 205	993 884	5,33%
CD_11%_27/03/2019 AIL 30 jours	992 733	993 944	5,33%
CD_10,28%_25/03/2019 ATB 30 jours	1 489 807	1 492 188	8,00%
CD_10,28%_19/03/2019 ML 30 jours	993 205	996 149	5,34%
CD_9%_22/03/2019 ATB 10 jours	499 002	500 000	2,68%
CD_9%_28/03/2019 ATB 10 jours	499 002	499 401	2,68%
Total	7 466 954	7 507 571	40,23%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 148.528 DT pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2019.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	36 880	32 992	198 884
Revenus des Certificats de Dépôt	111 648	96 704	502 127
Total	148 528	129 696	701 011

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 14.340 DT au 31 mars 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2019	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	414	310	298
Retenue à la Source	15 856	11 866	15 856
Redevance CMF	1 607	2 168	1 815
Total	17 877	14 344	17 969

3.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 s'élève à (1.867.489) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(2 001 827)
Variation de la part Revenu	134 338
Variation de l'Actif Net	(1 867 489)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2019 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/12/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2019
Montant	19 559 862	5 549 192	(7 639 159)	17 469 895 (*)
Nombre de titres	194 619	55 214	(76 009)	173 824
Nombre d'actionnaires	361	62	(87)	336

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2019 au 31-03-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	17 469 895
Variation des +/- values potentielles sur titres	1 809
+/- values réalisées sur cession de titres	88 251
Réglul des sommes non distribuables de la période	(1 920)
Capital au 31.03.2019	17 558 035

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	43 886	55 882	232 688
Total	43 886	55 882	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2019 s'élève à 43.886 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi qu les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	4 917	6 314	26 071
TCL	943	863	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	-	1
Autres impôts et taxes	200	-	-
Total	6 060	7 177	29 918